



TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2018

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMERICAN INSTITUTE OF CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS - INTERNATIONAL AFFILIATE

ASSOCIATION TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION

Association pour la recherche, la conception, la constitution et la mise en œuvre des systèmes de transports terrestres dans les Hauts-de-France

Siège social : 180, rue Joseph-Louis Lagrange - 59 300 FAMARS

SIRET : 484 819 347 00069

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice clos le 31 décembre 2018 -

Aux membres de l'Association TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2 de l'annexe intitulée « principes, règles et méthodes comptables » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des fonds dédiés au sein de votre association.
- Le point « 3° » de l'annexe intitulée « valorisation des contributions volontaires » inclus dans la note 4 « informations relatives au compte de résultat » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des contributions volontaires.
- Le point « 4° » de l'annexe intitulée « Subvention d'exploitation / Produits à recevoir » inclus dans la note 4 « informations relatives au compte de résultat » expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement comptable de la subvention reçue de la région.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix, le 9 mai 2019

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FD', written over a horizontal line.

François DELBECQ
Associé signataire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FC', written over a horizontal line.

François CREQUY
signataire technique

Bilan actif

Transports Terrestres Promotion

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 225	3 225		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	44 025	36 929	7 096	7 047
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	158 000	158 000		
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 613		4 613	4 493
ACTIF IMMOBILISE	209 863	198 154	11 709	11 540
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	181 299	59 350	121 949	138 636
Autres créances	448 059		448 059	425 388
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	188 084		188 084	175 010
Charges constatées d'avance	21 863		21 863	
ACTIF CIRCULANT	839 305	59 350	779 955	730 034
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 049 168	257 504	791 664	750 574

Bilan passif

Transports Terrestres Promotion

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 342	-38 147
RESULTAT DE L'EXERCICE	77 221	32 804
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	73 879	-3 342
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	409 300	230 700
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	409 300	230 700
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		250 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		250 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 000	106 722
Dettes fiscales et sociales	141 057	166 363
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	429	131
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	308 486	523 216
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	791 864	750 574

Compte de résultat

Transports Terrestres Promotion

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	409 241	25,82	419 767	27,93	-10 526	-2,51
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 175 748	74,18	1 083 067	72,07	92 681	8,56
Reprises et Transferts de charge	257 601	16,25	261 001	17,37	-3 400	-1,30
Cotisations						
Autres produits	19		4		16	421,51
Produits d'exploitation	1 842 610	116,25	1 763 839	117,37	78 771	4,47
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	449 447	28,36	463 648	30,85	-14 201	-3,08
Impôts et taxes	35 000	2,21	38 733	2,58	-3 733	-9,64
Salaires et Traitements	524 726	33,11	534 845	35,59	-10 119	-1,89
Charges sociales	224 008	14,13	233 034	15,51	-9 026	-3,87
Amortissements et provisions	391 240	24,68	226 633	15,08	164 607	72,63
Autres charges	9 413	0,59	6 618	0,43	2 895	44,41
Charges d'exploitation	1 633 834	103,08	1 503 411	100,04	130 423	8,68
RESULTAT D'EXPLOITATION	208 776	13,17	260 428	17,33	-51 652	-19,83
Opérations faites en commun						
Produits financiers	132	0,01			132	
Charges financières	11 929	0,75	93 635	6,23	-81 706	-87,26
Résultat financier	-11 796	-0,74	-93 635	-6,23	81 839	-87,40
RESULTAT COURANT	196 980	12,43	166 793	11,10	30 186	18,10
Produits exceptionnels	39 904	2,52			39 904	
Charges exceptionnelles	141 964	8,96	97 109	6,46	44 856	46,19
Résultat exceptionnel	-102 060	-6,44	-97 109	-6,46	-4 951	5,10
Impôts sur les bénéfices	17 699	1,12	36 880	2,45	-19 181	-52,01
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	77 221	4,87	32 804	2,18	44 416	135,40
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	193 856		191 476		2 380	1,24
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits	193 856		191 476		2 380	1,24
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	193 856		191 476		2 380	1,24
Personnel bénévole						
Total des charges	193 856		191 476		2 380	1,24

ASSOCIATION TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION

Enregistrée à la préfecture du Nord sous le numéro: W 595002125

**Siège social : Technopôle Transalley – 180, rue Joseph Louis Lagrange
Famars (59308 Valenciennes Cedex)
N° Siret : 484.819.347.00069**

ANNEXE COMPTABLE

EXERCICE DU 1er JANVIER au 31 DÉCEMBRE 2018

Seules les informations ayant une importance significative et celles requises par obligations légales et réglementaires ont été portées dans la présente annexe.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

NOTE N° 1 : FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement survenu au cours de l'exercice susceptible d'entraîner une modification significative dans l'activité de l'Association ou la présentation des comptes annuels n'est à signaler.

NOTE N° 2 : PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Selon l'avis de l'Administration fiscale (rescrit fiscal du 14/11/2007), notre Association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA, IS et CVAE), sous réserves de certaines exonérations totales ou partielles (notamment sur l'assujettissement ou non à la TVA sur les subventions) inhérentes aux spécificités fiscales liées à la nature de nos activités et/ou ressources (contrôle fiscal réalisé en 2012)

Il est justifié chaque année de l'emploi des fonds provenant des subventions obtenues. Les fonds dédiés correspondent au différentiel existant à la clôture de l'exercice, entre les frais engagés par l'association et les financements accordés.

Il est constitué des provisions pour risques et charges, dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

NOTE N°3 : INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

I- BILAN ACTIF

1°-État de l'actif immobilisé (voir tableau fiscal n° 2054 ci -joint en annexe)

2°-État des amortissements (voir tableau fiscal n° 2055 ci -joint en annexe)

3°-Informations sur les réévaluations (néant)

- 4°-État des biens enregistrés faisant l'objet d'un commodat (néant)
- 5°-Évaluation des stocks (néant)
- 6°-État des échéances des créances (voir tableau fiscal n° 2057 ci-joint en annexe)
- 7°-État sur les produits constatés d'avance (néant)
- 8°-Autres informations significatives : éléments fongibles de l'actif circulant (néant)

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées aux coûts historiques (coût d'acquisition et/ou coût de production) et les créances sont valorisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Un amortissement linéaire est pratiqué pour les immobilisations incorporelles et corporelles (matériel de bureau : 3 à 5 ans / mobilier de bureau : 5 à 10 ans).

II- BILAN PASSIF

1a°-État des fonds associatifs à l'ouverture de l'exercice :

° Fonds propres	
- Fonds associatifs sans droit de reprise	Néant
- Réserves	Néant
- Report à nouveau (solde débiteur)	(-) 36.147 €
- Résultat de l'exercice	(+) 32.804 €
° Autres fonds associatifs	
- Fonds associatifs avec droit de reprise	néant
- Subv. Invest.s/ bien non renouvelables par l'organisme	néant

1b°-État des fonds associatifs à la clôture de l'exercice :

° Fonds propres	
- Fonds associatifs sans droit de reprise	Néant
- Réserves	Néant
- Report à nouveau (solde débiteur)	(-) 3.342 €
- Résultat de l'exercice	(+) 77.220 €
° Autres fonds associatifs	
- Fonds associatifs avec droit de reprise	néant
- Subv. Invest.s/ bien non renouvelables par l'organisme	néant

2°-Tableau de suivi des subventions reçues et fonds dédiés

Fonds à engager en début d'exercice :	Néant
Utilisation en cours d'exercice :	1.175.748 (*)
Engagement à réaliser sur ressources affectées :	Néant
Fonds restants à engager en fin d'exercice :	Néant

(*) Une provision pour risques de perte de subventions pour insuffisance d'assiette a été constituée à hauteur de 315.300 €.

3°-État des provisions (voir tableau fiscal n° 2056 - ci-joint en annexe)

4°-État des échéances des dettes (voir tableau fiscal n° 2057 - ci-joint en annexe)

5°-État sur les charges à répartir sur plusieurs exercices (néant)

NOTE N°4 : INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1°-Ventilation du Chiffre d'affaires par secteurs d'activités

- Programme Pôle de compétitivité i-Trans	373.921
-------------------------------------------	---------

- Programme i-Fret	Néant
- Programme i-viaTIC	35.320

2°-Détail des différentes autres catégories de ressources

- Financement europe (i-Trans)	37.000
- Subventions publiques (i-Trans)	851.610
- Financement europe (i-Fret)	11.000
- Subventions publiques (i-Fret)	78.800
- Subventions publiques (i-viaTIC)	197.338

3°-Valorisation des contributions volontaires

Principes généraux : Les contributions volontaires sont des actes par lesquels une personne physique ou morale fournit à une autre personne morale (association ou fondation) un travail, des biens ou autres services à titre gratuit. Il s'agit d'un contrat unilatéral qui dépend de la volonté du bénévole.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association ou la fondation.

Dès lors que ces conditions présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe. À défaut de renseignements quantitatifs suffisamment fiables, des informations qualitatives sont apportées. Ces contributions n'entraînent pas de flux financiers puisqu'elles sont gratuites et ne peuvent donc être qu'évaluées.

Valorisation : 193.856 €

Il s'agit d'une part, des missions d'animation des différents comités de pilotage et des cercles d'animation des projets réalisées gratuitement par les experts (303 jours valorisés entre 526 € et 1.200 €).

4°-Subventions d'exploitation / Produits à recevoir

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits à recevoir en fonction de l'état d'avancement des dépenses facturées et payées sur l'exercice.

Au 31/12/2018, le montant des subventions constatées en créances acquises s'élève à 374.289 €.

5°-Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés, ni à l'activité normale, ni à l'activité financière de l'entreprise.

Détail produits exceptionnels :

- Produits sur exercices antérieurs / apurement de compte tiers – Prescription : Néant

Détail charges exceptionnelles :

- Créances irrécouvrables sur exercices antérieurs / apurement de comptes : 67.000

- Subventions non engagées sur exercices antérieurs / insuffisance d'assiette : 74.964

- Pénalités & différence de règlement caisses sociales : Néant

- Valeur comptable des éléments d'actif cédés : Néant

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS.

1°- ENGAGEMENTS RECUS

Information sans objet.

2°- ENGAGEMENTS DONNES

CIC Nord Ouest : Crédit de trésorerie utilisé : 250.000 € (plafond maximum autorisé : 350.000 €) - Caution Bpi France en garantie à hauteur de 40 % de l'en-cours autorisé.

3°- VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié : 16 cadres / 0 ETAM - Personnel mis à disposition : Néant

4°- INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts dirigeants au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006 sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire. Ces mandataires sociaux sont bénévoles.

5°- INFORMATIONS CONCERNANT LES HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au titre de l'exercice, l'Association a pris en charge les honoraires du commissaire aux comptes pour la certification de ses comptes, un montant d'honoraires de 7.033 € (h.t) au titre de la certification des comptes et de 2.453 € (h.t) pour les autres services.

6°- INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

L'évaluation de ces engagements sociaux effectuée suivant la méthode des unités de crédit projetée (ou méthode du prorata des droits au terme) définie par la norme comptable IAS 19 révisée donne un montant total d'engagement de 63.609 €. Le montant de la provision comptable pour retraites et obligations similaires s'élève au 31/12/2018 à 84.000 €.

7°- UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

Le CICE dégagé sur l'exercice 2017 et dont le remboursement a été obtenu en 2018 a été notamment utilisé au développement de l'usine à produits d'avenir du pôle de compétitivité I-Trans et plus généralement à la réalisation des objectifs de son contrat de performance.

8°- FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS CADEMCE

À la clôture de l'exercice au 31/12/2018, l'Association détient une participation de 8,49 % dans le capital social (1.860.000 €) de la SAS « CADEMCE » dont le siège social est à Amiens (Somme), 14, Quai de la Somme, immatriculée au R.C.S. d'Amiens sous le numéro 533.056.750.

Le montant de cette participation est repris à l'actif immobilisé de l'association pour une valeur brute globale de 158.000 €. Sous déduction d'une provision pour dépréciation constituée à 100 % (158.000 €), la valeur nette comptable des titres est nulle.

Renseignements sociaux sur l'activité et les résultats de la filiale :

Cette société a pour objet la réalisation de prestations de services dans le domaine du test de moyens de captage électriques.

Les derniers comptes annuels connus ont été établis au 31/12/2016. Ils font apparaître un chiffre d'affaires nul (subvention d'exploitation de 203.360 €), pour un résultat net comptable déficitaire de (-) 328.346 €.

La constitution d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100 % se justifie par le placement en redressement judiciaire décidé par le tribunal de commerce d'Amiens suivant jugement du 1^{er} juin 2017.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION Transports Terrestres Promotion		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 224	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	KQ	KR			
		Dont Composants M3	KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	KW	KX		
		Matériel de transport*		KY	KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	44 382	LC	LD	2 639	
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes		LK	LL	LM			
	TOTAL III		LN	44 382	LO	LP	2 639	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		MG	8M	8T		
Autres participations			8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés			1P	1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T	4 493	1U	1V	120	
TOTAL IV			LQ	162 493	LR	LS	120	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8G	210 100	8H	8J	2 759	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C8	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	3 224	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	ME	MI		
			IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	2 996	MT	44 024	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
TOTAL III		IY	NG	2 996	NH	44 024	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	8U	M7	8W		
	Autres participations		80	8X	8Y	8Z		
	Autres titres immobilisés		1I	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		1J	2E	4 613	2F	2G	
	TOTAL IV		1B	NJ	162 613	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	8K	2 996	8L	209 863	8M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2033

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A									
Désignation de l'entreprise ASSOCIATION Transports Terrestres Promotion									Néant <input type="checkbox"/> *
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	3 224	PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		FW		PK		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	37 335	QM	2 589	QN	2 996	QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
	TOTAL III	QU		37 335	QV	2 589	QW	2 996	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		40 560	ØP	2 589	ØQ	2 996	ØR
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récap. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION Transports Terrestres Promotion

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	II	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z		TS		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	230 700	TV	329 300	TW
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6Z	63	64	65
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	66	67	68	69
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	225 500	TY	59 350	TZ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	456 200	UB	388 650	UC	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	388 650	UF	
	- financières		UG		UH	
	- exceptionnelles		UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	4 613	UV		UW	4 613		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	71 220		71 220				
	Autres créances clients			UK	110 078		110 078				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	4 050		4 050				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	19 181		19 181				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	30 529		30 529				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	394 298		394 298				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	21 863		21 863				
	TOTAUX			VT	655 834	VU	651 220	VV	4 613		
RENVOS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	166 999		166 999					
Personnel et comptes rattachés			8C	42 284		42 284					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	64 644		64 644					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	30 216		30 216					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 912		3 912					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	429		429					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	308 485	VZ	308 485					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032